



Remboursement d'un prélèvement des cours minerve

Par **doudoune12**, le **16/10/2012** à **12:14**

Bonjour,

Suite à mon licenciement, j'ai réussi à obtenir résiliation total de mon contrat avec les cours minerve.

Néanmoins, ils ont effectués un prélèvement après date de résiliation de contrat.

Comment puis je me faire rembourser cette mensualité ?

Bien entendu j'ai entamé les démarche pour faire opposition à leurs prélèvements et suite à mon appel ils refusent de me rembourser.

cordialement

Par **pat76**, le **26/10/2012** à **17:09**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure les Cours Minerve de vous rembourser la somme de euros, qui a été injustement prélevée sur votre compte bancaire à la date du.... alors que votre contrat d'enseignement à distance était déjà résilié.

Vous précisez que faute d'avoir reçu la somme précitée dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous assignerez les Cours Minerve devant la juridiction compétente pour faire valoir vos droits et ne manquez pas de réclamer des dommages et intérêts pour

le préjudice subi.

Vous ajoutez que vous informez les services de la répression des fraudes de la situation ainsi que le Recteur de l'Académie dont dépendent les Cours Minerve.

Vous garderez une copie de votre lettre.